

L A

CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE

DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

— ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS —

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN

France, Algérie, Alsace-Lorraine. 12 fr.
ÉTRANGER LE PORT EN SUS

ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON

Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT
à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

LES RÉGLEMENTS DES ANCIENNES CORPORATIONS DES DIVERS CORPS DE MÉTIERS

— CHARPENTIERS —

Règlements et statuts proposés à Messieurs les prévôts des Marchands et Echevins de la Ville de Lyon, par les Maîtres et Marchands Charpentiers et Entrepreneurs en la Ville, Fauxbourgs et Banlieue de Lyon, Inspecteurs et Contrôleurs de leur Art, Auditeurs de leurs Comptes, créés par Arrêt et Édit du Conseil du 7 Juin 1704, et autres du mois de Février 1743, pour établir dans l'exercice de leur Art la perfection et fidélité requises, et la Police qui y doit être observée pour le bien public et particulièrement de leur dit Art, tirés de leurs anciens Réglemens, augmentés, diminués et corrigés pour être observés à l'avenir, tant dans ladite Ville et Fauxbourgs d'icelle, que dans les lieux de la Guillotière et Mandement de Bechevelin, sous le bon plaisir de Sa Majesté, homologués au Conseil Supérieur, le 2^e janvier 1773.

ARTICLE PREMIER. — Pour faire observer et exécuter les présents réglemens dudit art, il y aura à l'avenir quatre Maîtres Gardes, dont il en sera nommé deux tous les ans, par lesdits sieurs Prévôt des Marchands et Echevins, qui seront choisis si bon leur semble, par la liste qui leur sera présentée par les Maîtres-Gardes en charge, quinze jours avant la nomination et l'élection de Messieurs les Prévôt des Marchands et Echevins, auxquels, après avoir prêté le serment en tel cas requis, lesdits Maîtres-Gardes donneront leur suffrage, à la manière accoutumée, conjointement avec les maîtres des arts et métiers de ladite ville, et demeureront en charge, lesdits Maîtres-Gardes, pendant deux années; ensorte qu'il y en aura toujours deux anciens avec deux nouveaux, pour instruire les derniers, et veiller tous ensemble à ce qu'il ne se commette aucun abus et malversation dans ledit art, au préjudice du public et des présents Réglemens, et en cas de contravention, ils se pourvoiront pardevant lesdits sieurs Prévôt des Marchands et Echevins, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat de sa Majesté, du 26 septembre 1667, pour être par eux procédé contre les contrevenans, ainsi qu'il appartiendra.

ART. II. — Tous les Maîtres dudit art seront obligés de se trouver le jour et fête de saint Joseph, Patron de la communauté dudit art, en l'église collégiale et paroissiale de Saint Nizier, sur les onze heures du matin, où sera célébrée annuellement une grande messe, et le pain béni, fait et présenté à la manière accoutumée, à peine de cinq sols contre les défailans, au profit des pauvres nécessiteux de la communauté, qui seront remis entre les mains

des Maîtres-Gardes, pour en faire la distribution là où ils veront bon être.

ART. III. — Le lendemain de ladite fête, à huit heures du matin, sera célébrée une autre messe solennelle, pour le repos des défunts Maîtres dudit art, à laquelle assisteront pareillement tous lesdits Maîtres, sous les mêmes peines que dessus, si ce n'est en cas d'absence de la ville ou de maladie.

ART. IV. — Tous ceux qui seront reçus Maîtres dudit art, paieront annuellement leur confrérie audit jour et fête de saint Joseph, ou dans la huitaine après, entre les mains des couriers de ladite chapelle, pour en être l'emploi fait en l'honneur du service divin: savoir, pour chaque Maître, 1 livre 12 sols; chaque fils de Maître travaillans, 1 livre; les hommes à journée et compagnons dudit art, 15 sols; le tout à peine de 5 livres d'amende, pour les maîtres et fils de maîtres, et 3 liv. pour les hommes de journées et compagnons, applicables: savoir; le tiers aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de cette ville, l'autre tiers à la chapelle de saint Joseph, et le tiers restant aux nécessiteux de la communauté, auquel effet seront les amendes mises entre les mains des Maîtres Gardes.

ART. V. — Tous lesdits maîtres prenant un apprentif seront tenus d'en avertir les Maîtres Gardes pour se trouver lors de la passation de l'acte d'apprentissage, par devant notaire, nommé par la communauté, lequel ne pourra être stipulé pour moins de quatre années, et donnera ledit apprentif, soit qu'il soit rayé par les suites, ou qu'il soit remis, la somme de 6 liv. par chaque droit d'enregistrement, et 2 livres aux Maîtres Gardes, et sera obligé le maître de satisfaire pour lui, sauf son recours contre ledit apprentif.

ART. VI. — Nul maître qui aura obligé au apprentif ne pourra en obliger un autre, sans qu'au préalable le premier n'ait totalement expiré ses quatre années entières de suite, soit qu'il ait été rayé ou remis, et celui chez qui il aura été remis, lui tiendra lieu d'apprentif jusqu'à l'expiration de son temps à peine de 30 livres d'amende, applicables comme dessus.

ART. VII. — Ne pourront lesdits apprentifs de cette ville et fauxbourgs absenter le service de leur maître pendant le temps de leur dit apprentissage; ni aucuns autres maîtres les employer, à peine de 30 livres d'amende, applicable comme dessus.

ART. VIII. — Tous apprentifs sortant d'apprentissage seront tenus d'appeler les Maîtres Gardes en charge, pour voir passer leur quittance, se faire enregistrer sur leur livre, et paieront pour leur droit d'enregistrement la somme de 6 livres pour la communauté, et celle de 2 livres pour les Maîtres Gardes.

ART. IX. — Nul compagnon travaillant chez un maître à mois, ne pourra absenter son service pour aller travailler chez un autre maître, qu'en l'avertissant quinze jours auparavant; ni un autre maître prendre un compagnon sans savoir du maître qu'il quittera s'il est content et satisfait de lui, ce qui sera fait et dé-

claré en présence d'un des Maîtres-Gardes, ou deux des anciens, pour pouvoir être ensuite certifié; et au cas que ledit compagnon, ou un journalier eût gâté quelque chose en la Boutique du maître qu'il quitte, ou ailleurs à son service, et qu'il lui doive quelque somme, celui qui l'occupera sera tenu de lui retenir la moitié de ses salaires, pour en faire raison audit maître, jusqu'à concurrence de ce qu'il devra, et sera loisible à ce dernier de s'en retenir l'acquit jusqu'à l'entier paiement, et le tout à peine de 30 livres d'amende, applicables comme dessus.

ART. X. — Aucun compagnon de la Ville ne pourra être reçu à travailler à journées ni à la maîtrise, qu'il ne justifie de son acte d'apprentissage en bonne forme, et d'avoir travaillé six années consécutives en ladite qualité de compagnon pour les maîtres, à compter du jour de l'enregistrement du compagnonage sur le livre, et qu'il n'ait payé exactement sa Confrérie toutes les années; ni aucun maître les soutenir au préjudice du présent article, à peine de cinquante livres d'amende, applicable comme dessus.

ART. XI. — Tous compagnons, se voulant faire recevoir à la maîtrise, seront tenus de se présenter devant les Maîtres Gardes en charge, qui feront convoquer une assemblée de maîtres, pour être par eux examinés s'ils sont capables d'être reçus à la maîtrise, et qu'ils n'aient fait un chef-d'œuvre, suivant l'usage de l'art, qui leur sera ordonné par lesdits Maîtres Gardes, comme intéressant la sûreté et le bien public; pour ensuite être présenté à Messieurs les Prévôt des Marchands et Echevins, afin de prêter le serment de bien servir la ville et le public; et après se faire registrer sur le Livre desdits maîtres et marchands charpentiers; à la charge de payer une fois la somme de deux cents livres en présence desdits maîtres assemblés, outre les droits attribués aux deux Hôpitaux de cette ville; dont 10 l. à l'Hôtel-Dieu, semblable somme à la Charité, et pareille somme auxdits Maîtres Gardes, avant de pouvoir ouvrir Boutique; laquelle somme de deux cents livres sera remise à l'instant dans la boîte pour les nécessités de la communauté; rapporteront aussi leur marque qui sera différente de toute autre, la feront mettre sur le livre, et ne pourront la changer à peine de vingt livres d'amende applicable comme dessus, conjoint aux Maîtres Gardes en charge de tenir la main à l'exécution du présent article; et faute par eux d'y satisfaire, ils en demeureront responsables en leurs propres et privés noms; ce qu'ils seront tenus de faire avant que de sortir de charge, à peine de cinquante livres d'amende applicable comme dessus.

ART. XII. — Les compagnons de dehors ne pourront aussi être reçus à la Maîtrise qu'ils ne justifient d'un apprentissage et compagnonage de 12 années en tout, y compris les deux années qu'ils seront obligés de travailler chez les maîtres de cette ville, et seront tenus de se présenter devant les Maîtres Gardes en charge qui feront convoquer une assemblée de Maîtres pour être par eux examinés s'ils sont capables d'être reçus à la maîtrise, et feront un chef-d'œuvre, suivant l'article précédent, qui leur sera ordonné par lesdits Maîtres Gardes, comme intéressant le bien et la sûreté publique, pour ensuite être présentés à Messieurs les Prévôt des Marchands et Echevins, afin de prêter le serment de bien et fidèlement servir la ville et le public, et après se faire registrer sur le livre des maîtres; à la charge de payer la somme de quatre cents livres pour la communauté, outre les droits attribués aux deux Hôpitaux de cette ville, dont vingt livres à l'Hôtel-Dieu, vingt livres à la Charité, et pareille somme aux Maîtres Gardes, avant que de pouvoir ouvrir Boutique; seront encore tenus de rapporter leurs marques pour être mises sur le livre, laquelle ils ne pourront changer, à peine de la même amende applicable comme dessus.

ART. XIII. — Les fils de Maître dudit art ne seront tenus de rapporter aucun apprentissage, mais seulement de justifier qu'ils sont fils de Maîtres par leur acte Baptistaire; qu'ils ont vingt an-

nées, et ont travaillé chez leur Père ou chez quelqu'autre Maître; et sera fait à leur réception une assemblée comme celle prescrite dans l'article précédent; néanmoins subiront un examen et feront un chef-d'œuvre qui leur sera ordonné par lesdits Maîtres Gardes pour la sûreté publique, et paieront pour leur réception la somme de quarante-deux liv. pour la Communauté, et celle de quatre livres pour les Maîtres Gardes; rapporteront leur marque ou celle de leur Père, qu'ils ne pourront changer, aux peines ci-dessus énoncées; permis néanmoins aux fils de Maîtres qui se trouveront, au décès de leur Père, âgés seulement de quinze ans, de tenir Boutique en se faisant recevoir sous les conditions ci-devant expliquées.

ART. XIV. — Si un compagnon vient à se marier avec une fille de maître, il sera seulement obligé de rapporter sa quittance d'apprentissage et de justifier des quatre années de Compagnonage; il sera fait à sa réception une assemblée comme celle prescrite dans l'article précédent, subira un examen, et fera chef-d'œuvre qui lui sera ordonné par lesdits Maîtres Gardes, et rapportera sa marque qui sera portée sur le livre, laquelle ne pourra être changée, aux peines portées par l'article onze; et paiera pour le droit de sa réception à ladite Communauté la somme de quarante livres et celle de trois livres au profit desdits maîtres Gardes.

ART. XV. — Les veuves des maîtres dudit art pourront tenir Boutique, si bon leur semble, et faire travailler; et au cas qu'il y ait chez elles un apprentif du défunt mari, il pourra achever son apprentissage ou être remis à un autre Maître, en avertissant les Maîtres-Gardes pour ladite remise, en leur payant savoir, six livres pour la Communauté, et deux livres pour iceux; et si la dite veuve vient à se remarier à une personne qui ne soit dudit art, elle ne pourra faire travailler ni tenir Boutique, à peine de cinquante livres d'amende applicable comme dessus.

ART. XVI. — Les compagnons de la ville, qui épouseront des veuves de maîtres, ayant fait quatre années de compagnonage, seront dès lors reçus maîtres et registrés au livre de maîtrise, en observant les mêmes formalités de l'article onze des présents réglemens; en payant à ladite Communauté la somme de soixante-cinq livres, et trois livres pour les Maîtres-Gardes; sera loisible auxdits compagnons de se servir de la marque des défunts, dont ils auront épousé les veuves; et si les veuves de maîtres épousent des compagnons avant les quatre années échues du droit de maîtrise, de même que les compagnons qu'elles auront épousés, et venant lesdites veuves de maîtres à épouser des compagnons étrangers, elles ne pourraient point continuer à tenir Boutique, que lesdits compagnons n'aient été reçus maîtres, suivant et au désir de l'article 12 des présents réglemens qu'ils seront tenus d'exécuter, de même que s'ils n'avoient point épousé des veuves de maîtres.

ART. XVII. — Nul Maître, marchand Charpentier, et entrepreneur n'achetara des bois pour l'usage dudit art de charpente ou de menuiserie, que les trois jours francs ne soient expirés, conformément aux réglemens de la police; et au cas qu'aucun desdits maîtres en eût acheté après les trois jours expirés, il sera tenu d'en faire part aux autres maîtres qui en demanderont, en payant par eux leur part et portion du prix payé par le premier acheteur; et ne pourra ledit acheteur le refuser ni en faire payer le prix que sur le pied de l'achat; à peine contre les contrevenants de 25 livres d'amende pour la première fois, et 50 livres pour la seconde, applicable comme dessus, avec confiscation des marchandises contre ledit acheteur: nul Maître ne pourra aussi acheter des bois de quelle qualité qu'ils soient, pour les remettre à des marchands revendeurs, ni même leur prêter son nom pour ce sujet sous quel prétexte que ce puisse être, à peine de confiscation des dites marchandises et de l'amende applicable comme dessus.

ART. XVIII. — Nul ne pourra tenir aucun compagnon Charpentier, si ce n'est les maîtres Charpentiers et Menuisiers et les

bourgeois de cette ville pour leurs ouvrages seulement, à peine de 30 liv. d'amende applicable comme dessus et confiscation des outils; le tout sans déroger à l'arrêt contradictoire de la Cour de Parlement rendu entre lesdits maîtres Charpentiers et Menuisiers de cette ville et fauxbourgs de Lyon, du 15 Mai 1666.

ART. XIX. — Ne pourront les Maîtres Gardes qui seront en charge, ni autre maître, recevoir à la maîtrise aucun compagnon ni apprentif, tant de cette ville qu'ailleurs, qui aura été atteint et convaincu de quelque crime, de quelle sorte que ce soit, à peine auxdits Maîtres Gardes d'être déchus de leur maîtrise et de 50 livres d'amende applicable comme dessus.

ART. XX. — Et finalement lesdits Maîtres Gardes seront obligés de faire exécuter les articles ci-dessus de point en point selon leur forme et teneur; et au cas qu'il y ait occasion de contravention et procès contre la Communauté, feront convoquer une assemblée de maîtres dudit art, ensuite de la permission de Messieurs les Prévôt des Marchands et Echevins pour décider les difficultés, et députer et adjoindre avec eux par icelle assemblée, ceux que la Communauté trouvera à propos, auparavant que de faire aucune poursuite; et quant aux contraventions, il est enjoint auxdits Maîtres Gardes d'en faire leurs verbaux pour les porter à Messieurs les Prévôt des Marchands de ladite ville, comme sus est dit, et demeureront lesdits Maîtres Gardes responsables en leur propre et privé nom des droits de maîtrise en la manière accoutumée et expliquée ci-devant; à défaut par eux de s'en être fait payer avant de sortir de charge, et à la charge encore par lesd. Maître Gardes en exercice, et ceux qui leur succéderont es dites places, d'employer le produit desdits droits à l'acquittement des dettes les plus urgentes de leur dite Communauté, et d'en justifier l'utile emploi qu'ils en feront dans les comptes qu'ils rendront par-devant nous chaque année, à la fin de leur exercice, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom; et afin que personne de ladite Communauté n'en ignore, ordonné que notre présente ordonnance sera notifiée par les Maîtres Gardes actuels dans une assemblée générale qui sera convoquée à cet effet, et imprimée à la suite des réglemens de ladite Communauté: et passé outre comme pour fait de police, d'arts et métiers, nonobstant opposition ou appellations quelconques, sans y préjudicier. Fait à Lyon au Consulat, par nous Prévôt des Marchands et Echevins susdit, le 29 Décembre 1772. Collationné, Signé Morin.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons l'ouverture de l'exposition du concours du monument de la République à élever sur la place de ce nom.

Le concours promet d'être brillant, une vingtaine de concurrents y ont répondu.

Les membres du Jury, pris dans le sein du Conseil municipal, sont: M. Barqui, architecte; M. Valensaut, architecte; M. Clapot, géomètre, et M. Garel, homme de lettres.

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Travaux publics. — Entrepreneur. — Ordre de service lui enjoignant de suspendre les travaux. — Ajournement n'ayant pas duré plus d'un an. — Ralentissement des travaux; aucun délai fixé pour leur achèvement. — Non lieu à résiliation, ni à indemnité. — ART. 34, conditions générales de 1866.

Procédure. Conseil de préfecture. — Deux requêtes déposées concernant la même entreprise, mais ayant des objets distincts.

— Arrêté statuant séparément sur l'une d'elles, la seule dont l'instruction fût complète: régularité: jonction non obligatoire.

Vu la requête... pour le sieur Catani... tendant à ce qu'il plaise au conseil annuler — un arrêté, du 5 mars 1877, par lequel le conseil de préfecture de la Corse a repoussé la demande du sieur Catani en résiliation de son entreprise: — Ce faisant, attendu que le requérant s'était mis à l'œuvre et que son chantier était en pleine activité, lorsqu'il reçut, le 20 octobre 1875, notification d'un ordre de service lui enjoignant de suspendre ses travaux; qu'à la suite de cet ordre, il adressa deux requêtes au conseil de préfecture, l'une demandant la résiliation de son marché et des dommages-intérêts, l'autre relative au montant de ses travaux et approvisionnements; qu'il réclame la jonction de ses deux requêtes, vu leur connexité, mais que l'arrêté attaqué ne les a pas jointes; qu'il a statué seulement sur la première; qu'il a ainsi omis de se prononcer sur une partie des conclusions dont le conseil de préfecture était saisi, et que, dès lors, il est nul en la forme; et attendu, au fond, que l'ajournement des travaux prescrit par l'ordre de service du 20 octobre 1875 constituait une véritable cessation de l'entreprise; qu'en effet, cet ajournement était indéfini et avait pour cause la résolution prise par le service vicinal de substituer une passerelle en bois au pont en maçonnerie projeté à Tesa; que, par suite, l'entrepreneur avait droit à la résiliation de son marché, aux termes de l'art. 34 du cahier des clauses et conditions générales applicable à son entreprise; qu'en admettant que le susdit ordre de service constituât une simple suspension temporaire des travaux, comme cette suspension a duré plus d'une année, et que l'ordre de reprendre les travaux n'a été notifié à l'entrepreneur que le 20 octobre 1876, celui-ci est encore fondé, en vertu de l'art. 34 ci-dessus mentionné, à réclamer la résiliation, sans préjudice d'une indemnité, prononcer ladite résiliation, allouer au requérant 6,000, francs de dommages-intérêts, fixer à 1,030 fr. 87 c. la valeur des travaux et approvisionnements qui ne lui ont pas jusqu'ici été soldés, le tout avec intérêts et intérêts des intérêts; déclarer nul et non avenu l'arrêté du 19 avril 1877 par lequel le préfet a mis en régie l'entreprise du requérant, et condamner la commune de Moltifas aux dépens:

Vu les observations du ministre de l'intérieur du 11 juin 1878;

Vu le mémoire en réplique présenté par le sieur Catani... dans lequel le requérant, tout en maintenant ses précédentes conclusions, demande subsidiairement, attendu que le ralentissement prolongé de ses travaux, qui a été causé par l'ordre de service du 20 octobre 1875, lui a causé un grave préjudice, a été renvoyé devant le conseil de préfecture pour la fixation de l'indemnité qui lui est due à raison de ce ralentissement, et réclame de nouveau les intérêts des intérêts échus;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII et celle du 21 mai 1836;

Sur le moyen tiré de ce que le conseil de préfecture aurait à tort refusé de joindre les deux requêtes dont il avait été saisi par le sieur Catani, et aurait par suite omis, dans l'arrêté attaqué, de statuer sur une partie des conclusions de cet entrepreneur: — Considérant que les deux requêtes qui ont été déposées le 4 mars 1876 par le sieur Catani, avaient chacune un objet distinct; que le conseil de préfecture n'était pas tenu de les joindre, et qu'il a pu statuer séparément sur la première de ces requêtes, la seule dont l'inscription fût complète;

Au fond: Considérant que pour soutenir qu'il a droit à la résiliation de son entreprise et à des dommages-intérêts, le requérant se fonde sur ce qu'il aurait reçu l'ordre, le 20 octobre 1875, d'abandonner ses travaux d'une façon définitive, et sur ce que leur suspension aurait en tout cas duré plus d'une année;

Considérant, en effet, qu'aux termes de l'art. 34 du cahier des clauses et conditions générales applicable à l'entreprise du requérant, lorsque l'administration ordonne la cessation absolue des

travaux ou prescrit leur ajournement pour plus d'une année, l'entrepreneur a droit à la résiliation de son marché et à une indemnité, s'il y a lieu; mais qu'il est établi par l'instruction que l'ordre de service qui a été notifié au sieur Catani le 20 octobre 1875 se bornait à l'avertir que l'ajournement de son entreprise venait d'être prononcé et l'invitait, en conséquence, à suspendre ses travaux; qu'à la date du 20 octobre 1876, il a reçu notification d'un nouvel ordre de service lui enjoignant de reprendre lesdits travaux; qu'ainsi il y a eu simple ajournement temporaire de l'entreprise, et que cet ajournement n'a pas duré plus d'une année; et que, dès lors, c'est avec raison que l'arrêté attaqué a repoussé la demande du sieur Catani en résiliation de son marché;

Sur les conclusions subsidiaires du requérant tendant à obtenir une indemnité, à raison du préjudice que lui a causé le ralentissement prolongé des travaux, à la suite de l'ordre de service du 20 octobre 1875: — Considérant qu'aucune disposition du devis ne fixait le délai pour l'achèvement des travaux qui a été la conséquence de l'ordre de service notifié au requérant le 20 octobre 1875, rentrait dans les prévisions du marché... Rejette.

de dix heures du matin à deux heures du soir, pour y recevoir les déclarations verbales ou écrites que les habitants auraient à produire sur l'utilité des changements d'alignements projetés.

Lyon, le 16 septembre 1880.

Pour le préfet du Rhône en congé :
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ,
VEL-DURAND

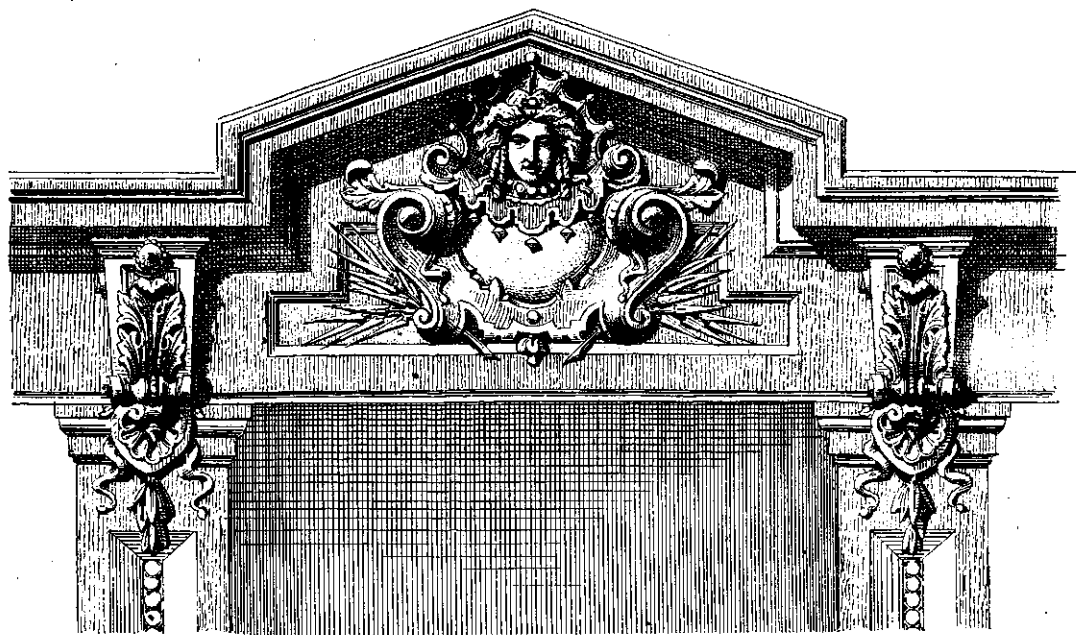
ÉCLAIRAGE PAR LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Les expériences faites à Paris pour l'éclairage des grands espaces, par la lumière électrique, ont donné des résultats si concluants, que la Ville de Paris a autorisé la Société générale d'électricité par les procédés Jablochkoff à éclairer l'avenue de l'Opéra.

La puissance de la lumière produite par les foyers électriques apparaît à tous les yeux quand on compare la flamme fuligineuse du gaz avec le globe brillant qui projette les rayons blancs du charbon Jablochkoff. La différence d'intensité de ces deux lumières donne des résultats bien autrement frappants quand il s'agit de projeter au loin des rayons lumineux. Serait-il possible avec le gaz

DESSUS DE PORTE COCHÈRE DE L'HOTEL DE M. RENEL

RUE DE LA CHARITÉ, A LYON



FRONTON PRINCIPAL ET CONSOLES EN PIERRE DE VILLEBOIS — M. CHATAGNON, architecte. — Lucien PASCAL, sculpteur statuaire
Echelle de 0,02 par mètre

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération, en date du 5 août 1880, par laquelle le conseil municipal de Lyon a adopté en principe le projet de modification des alignements de la partie de la rue du Bât-d'Argent comprise entre la rue du Garet et le quai de Retz;

Vu le projet présenté par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du service municipal de la voirie, en exécution de la délibération sus-visée du conseil municipal;

Vu l'article 3 de l'ordonnance du 23 août 1835,

Donne avis:

Que les pièces du projet seront déposées à la mairie du 1^{er} arrondissement pendant quinze jours consécutifs, à partir du jeudi 23 septembre 1880, pour être communiquées sans déplacement, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai de quinzaine, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, se rendra à la mairie, pendant trois jours, les vendredi 8, samedi 9 et lundi 11 octobre 1880,

d'éclairer des objets à plusieurs milliers de mètres, ainsi que le font les navires qui veulent reconnaître leur route, et comme l'ont démontré les expériences faites à bord des vaisseaux de la marine, pour éviter l'approche des torpilleurs?

Aussi le ministre des travaux publics, après les essais faits par les ingénieurs de l'État, vient de passer un traité de dix ans avec la Société générale d'électricité par les procédés Jablochkoff pour l'éclairage des passes du port du Havre.

Un des avantages les plus remarquables de la lumière électrique, c'est qu'elle ne dégage pas de calorique. Les défenseurs du gaz sont obligés de reconnaître que la chaleur produite par sa flamme est un inconvénient auquel il est impossible de remédier.

Les deux qualités de l'électricité: intensité très grande dans la lumière et absence de calorique, sont donc une preuve des services qu'elle peut rendre pour l'éclairage des ateliers et des magasins. Aussi un certain nombre d'industries emploient déjà la lumière électrique dans leurs ateliers, où la chaleur dégagée par le gaz, fatiguait beaucoup les ouvriers. Un grand journal la

Wiener Allgemeine Zeitung, vient de faire installer dans ses ateliers de composition cinq foyers qui remplacent très avantageusement la lumière du gaz et ne donnent aucune chaleur.

GRILLE DU MONUMENT DE PERRACHE

Nous donnons ci-contre le dessin d'une des grilles qui servent à clore chacune des quatre entrées donnant accès à l'intérieur du monument qui s'élève au centre des jardins de la place Perrache, à Lyon.

D'un dessin très riche, exécutée en fer forgé rehaussé de nombreux ornements en bronze ciselé, chacune de ces ferronneries est divisée en trois parties que séparent des pilastres en bronze ciselé d'un grand travail. Deux de ces parties sont fixes, la troisième s'ouvre en deux parties égales qui sont ferrées chacune sur une des parties fixes et sur lesquelles elles viennent, une fois ouvertes, s'appliquer exactement. Le dessin des parties fixes, quoique différent de celui de la partie ouvrante, est ingénieusement calculé de façon à ce que les lignes principales de chacune d'elles viennent se doubler de façon à éviter une profusion de lignes désagréables au regard.

Ces ferronneries, d'un grand fini comme travail, exécutées sur

CONSTRUCTION D'UN HOTEL DE VILLE ET D'UN GROUPE SCOLAIRE

Le maire de Meulan, donne avis qu'un concours est ouvert pour la construction d'un hôtel de ville et d'un groupe scolaire.

Le programme est déposé à la mairie de Meulan, où il en sera donné connaissance à MM. les Architectes. Il pourra également leur être envoyé sur leur demande. Le délai du concours expire le 10 novembre 1880.

CONSTRUCTION D'UN HOTEL DE VILLE AU MANS

— RÉSULTATS —

1^{er} prix : M. Raffet, architecte à Tours. Médaille d'argent.

2^e prix : M. Aumas, au Mans. Médaille de bronze.

CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE AU MANS

— RÉSULTAT —

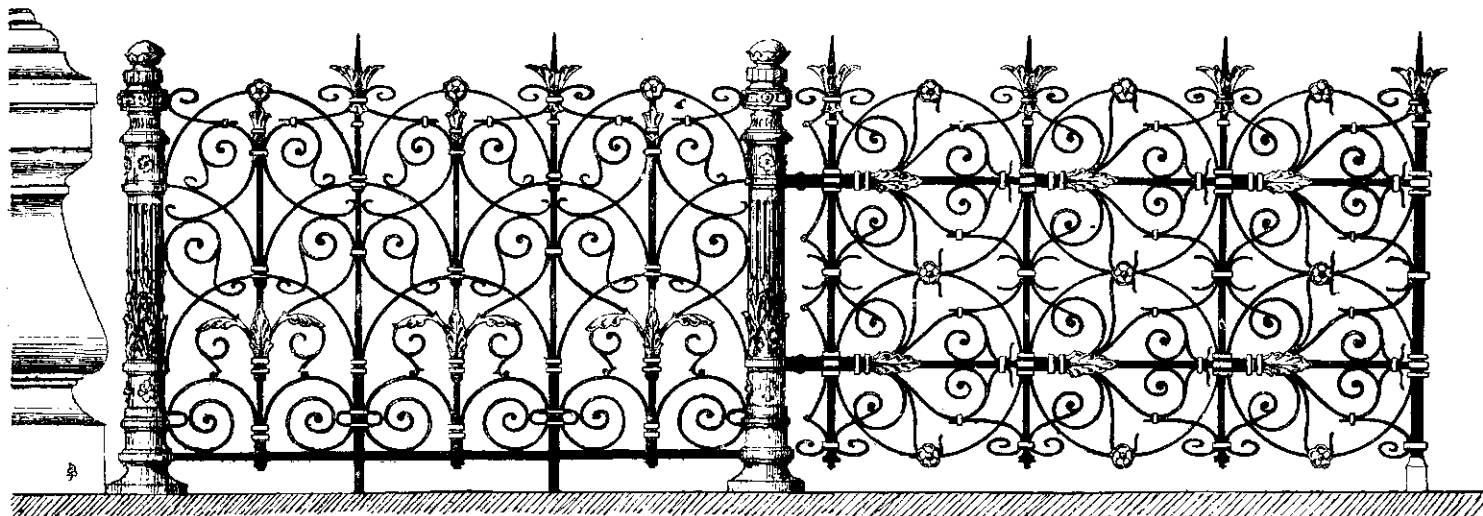
Un concurrent : M. Poivet, architecte au Mans. Mention honorable.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les Grèves à Lyon. — Les ouvriers charpentiers et tailleurs de pierre dure sont en grève depuis le commencement de septembre.

Les ouvriers charpentiers réclament le prix unique de 0 fr. 70

GRILLE EN FER FORGÉ ET BRONZE DU MONUMENT DE LA PLACE PERRACHE



M. HIRSCH, architecte en chef de la ville. — M. THOUBILLON, architecte adjoint. — M. Jules EULER, entrepreneur de serrurerie

les dessins de MM. Hirsch, architecte en chef, et Thoubillon, architecte adjoint de la ville, sortent des ateliers de M. Jules Euler, entrepreneur de serrurerie à Lyon.

CONCOURS

Nous recevons la lettre suivante :

« Une prolongation du délai fixé pour le concours du théâtre municipal ayant été demandée, le maire de la ville de Roanne a l'honneur d'informer les intéressés que ce délai, qui expire, d'après le programme, le 30 septembre courant, ne peut être prorogé.

« NOTA. — Tous les projets adressés au maire devront, pour être admis au concours, porter la date certaine de l'expédition du 1^{er} octobre au plus tard.

« Le maire, A. RAFFIN »

par heure, et les patrons ont offert de payer le prix maximum de 0 fr. 65 de l'heure jusqu'à la fin de l'année présente, et de 0 fr. 70 à partir du 1^{er} janvier 1881, avec cette réserve que tout ouvrier incapable de gagner cette journée sera sujet à être marchandé par le patron.

Les ouvriers tailleurs de pierre dure demandent 0 fr. 65 par heure, et les patrons offrent 0 fr. 60.

Société des ingénieurs civils. — La Société des ingénieurs civils vient de se prononcer contre le rachat des chemins de fer par l'État pour les raisons suivantes qui ne sont pas sans importance :

1^o L'État ne peut substituer une exploitation fiscale et politique à une exploitation industrielle et commerciale ;

2^o Remettre l'exploitation à des Compagnies, c'est aboutir à des déficits considérables ;

3^o L'État ne doit pas construire lui-même, parce qu'il ne doit pas exercer d'industrie.

Chemins de fer de Paris, Lyon, Méditerranée. — Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée :

1° A livrer à l'exploitation à partir du 23 août courant, la ligne de Nîmes au Teil par Remoulins.

La longueur de la ligne est de 118,888 mètres.

2° A livrer à l'exploitation, à partir du 16 août courant, la ligne de Remoulins à Uzès.

La longueur de cette ligne est de 19,458 mètres 33 cent.

3° A livrer à l'exploitation, à partir du 26 août courant, l'embranchement de l'Auzonnet.

La longueur de cet embranchement est de 10,287 mètres.

La ligne du Teil à Nîmes achèvera de relier le Gard et l'Ar-dèche à Lyon, d'un côté, et à Marseille de l'autre, par la rive droite du Rhône.

Le 9 août a eu lieu la réception officielle des lignes de Virieu-le-Grand à Belley et de Collonges à Thonon.

Les Maîtres ornemanistes. — M. Guilnard, secondé par la maison E. Plon et Co, poursuit avec un plein succès sa publication des *Maîtres ornemanistes*. La 6^e livraison, qui vient de paraître, est consacrée à l'École française du dix-huitième siècle, style Louis XV. Les planches qui accompagnent les notices sont aussi gracieuses que rares et intéressantes. On remarquera entre autres la Balançoire chinoise de Jean Pellement, un vase d'orfèvrerie par C.-P. Cauvet, un écran à main par P.-P. Choffart, etc.

NOMINATIONS

Mines et Ponts et chaussées. — Par décrets en date du 20 septembre 1880, rendus sur le rapport du ministre des travaux publics, ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3^e classe au corps des mines, pour prendre rang à dater du 1^{er} octobre 1880, les élèves ingénieurs de 1^{re} classe, hors de concours, dont les noms suivent :

MM. François-Jules-Camille Dougades. — Louis-Albert Laurens.

— Ingénieurs ordinaires de 3^e classe aux corps des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 1^{er} octobre 1880, les élèves ingénieurs du 1^{re} classe, hors de concours, dont les noms suivent :

MM. Ernest Mussat. — Abraham-Horace Weil. — Maxime-Marie-Alexandre Getten. — Joseph-Louis-Marie Picard. — Léon-Henri Waldmann. — Pierre-Henri-René de Labrosse. — Charles-François-Marcel Bresse. — Marie-Charles-Xavier Boutteville. — Édouard-Marie Quellenec. — Victor-Étienne-Aubin Cornac. — Marcel-Hyacinthe-Clément Rollant de Ravel. — Georges-Alexandre-Jacques Montaron. — Henri-Marie Rousseau. — Henri Eugène-Auguste-Paul Tur. — Élisée-Maurice Zacharie Hutin. — Gabriel Bleynie. — Marie-Joseph-François Galliot. — Georges-Charles-Humbert. — Marie-Joseph-Auguste Deu.

— Élèves ingénieurs de 3^e classe au corps des mines, pour prendre rang à dater du 1^{er} octobre 1880, les élèves de l'École polytechnique dont les noms suivent :

MM. Pierre-Marie Termier. — Alphonse-Clément-Louis-Maurice Labrosse-Lunyt. — André-Marie-Adrien Le Clerc. — Raymond-Jean-Gaspard Beaugé. — Eugène-Antoine-Lazare Résal.

— Élèves ingénieurs de 3^e classe au corps des ponts et chaussées pour prendre rang à dater du 1^{er} octobre 1880, les élèves de l'École polytechnique dont les noms suivent :

MM. Eusèbe-Théophile Nentien. — Antoine Chervet. — Louis Lestorey de Boulougue. — Paul-Édouard Picard. — Léon-Gratien Bertrand. — Jules-Prosper Sittler. — François-Frédéric Deniset. — Alexandre-Louis-Alfred Perard. — Jean-Charles-Léon-Théophile Sentilles. — Louis-Marie Quarré. — Louis-Léon Sallet. — Achille-Pierre Bergès. — Marie-Louis-Félix de Lagarde. — Pierre-Narcisse-René Jullidière. — René-Adolphe Grif-

fon. — Philippe-Jean Buneau. — Jean-Auguste Daujon. — Gustave-René Macaigne. — Aimé-Étienne-Léon-Pierre Lauriol. — André-Marie-Sigisbert Gérardin. — Emmanuel Raby. — Henri-François-Joseph Moudet. — Auguste-Albert Henry. — Charles-Nicolas-Louis Wender. — André-Anne-Gaston Mallat. — Jean-Florentin-Marie-Félix-Augustin Le Clere de Pulligny. — Henri-Marie Desprez. — Jean-Baptiste Joseph Cottalorda. — Paul-Charles-Arthur Ninard. — Léon-César Autanne. — Georges Lidy.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Maison sur cour, rue des Asperges, 41, M. Petit. — Murs de clôture, route de Villeurbanne, M. Mestrallet, avenue de Saxe, 193. — Maison sur cour, rue Roussy, 6, M. Sevoz, à Rosset, par Brunet, rue du Pavillon, 13. — Maison, cours Lafayette, 105, M. Derex. — Mur de clôture, rue Duguesclin, 124, M. Dutrioux. — Mur de clôture, rue d'Enfer, 4, M. Bagnard, rue Jacquard, 17. — Maison, mur et hangar, rues du Château et Champfleuri, M. Burnichon. — Maison et exhaussement, rue Casimir-Périer, 4, MM. Francy et Goutarel. — Maison, rue Moncey, 85, M. Brochet. — Exhaussement d'une maison, rue Vendôme, 33, M. Thévenet. — Maison, rue Tête-d'Or, 107, M. Day. — Exhaussement d'une maison, rue Dunois, 99, M. Garaude, rue Dunois, 72. — Entrepôt, rue Cuvier, 95, MM. de Champ et Bourceret, par M. Maréchal, rue Saint-Pierre, 23. — Mur, rue Montbernard, 59, M. Guimet, par Boxle, rue François-Dauphin, 11. — Maison, rue Ney, 49, M. Boisdivevy. — Maison rue de Séze, 92, M. Touston. — Maison, rue Montesquieu, 49 et rue Croix-Jordan, 6, M. Villermet. — Exhaussement rue Helvétie, 4, M. Girardet. — Mur, rue Robert, 37, M. Satin, rue Robert, 60. — Hangar, cours Lafayette, 212, M. Claret. — Exhaussement, montée de la Grande-Côte, 71. — M. Morel, rue Romarin, 9. — Maison, 26, rue Rochais, M. Demaison. — Maison, rue du Rhône, MM. Couturier-Ducultit. — Maison, rue de la Claire, 86, M. Desmules. — Maison, rues Mazagan, 19 et Trois-Pierres, 41, M. Peyret. — Maison, rue Bourget, M. Poux. — Maison, rue Bossuet, 56, M. Perrin, rue Bossuet, 39. — Maison et exhaussement, rues Saint-Lazare et Madeleine, 36. — Maison, rue Lemot, 7, M. Perret. — Maison, rue du Juge-de-Paix, 30, M. Bouchandy, par Chabanne, place Saint-Nizier, 2. — Exhaussement, rue Rabelais, 63, M. Kaffer, cours Lafayette, 22. — Maison et murs de clôture, rue de la Duchère, 33, 38, M. Sabouré. — Exhaussement, rue de Créqui, 23, M. Berta. Exhaussement, rue Bourget, 33, M. Distelmann. — Mur, rue Mottet de Gérande, 8, M. Festau, de la Croix-Rousse, 6. — Hangar, rue de la Loire, M. Pin.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — Église Saint-Vincent. Arch., M. Franchet, rue d'Algérie, 12; entrepr., M. Bellat, 4, place Sathonay; entrepr. pour la charpente, M. Descote, rue de la Corderie. — Agrandissement. — *Rue des Chartreux*, 18. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bachelut; arch., M. Léo; entrepr., M. Gigodot, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55. — Couverte.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Henri-Quatre; retour, rues Franklin et Bourgelat*. — Construction d'un marché couvert. Propr., la Ville de Lyon; archit., M. Hirsch; entrepr., MM. Parot-Boudet, pour la maçonnerie, et James Perrin, pour la charpente en fer. — Rez-de-Chaussée. — *Rue Saint-Dominique*, 8; retour, *rue des Archers*. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Dutel; archit., MM. Feuga et Despierre; entrepr., M. Dumont, 8, rue de la Platière. — Rez-de-chaussée. — *Rue de l'Hôpital*, 6, 8, 10; *place de l'Hôpital, rue Confort*, 19, 21. — Maison d'habitation. Propr., Hospices civils; arch., M. Pascalon, arch. en chef; entrepr., M. Parot, rue Constantine, 20. — Fondations. — *Cours Charlemagne*, 18. — Construction d'une maison d'habitation. Propr., M. Juthié, cours du Midi, 6; arch., M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — 4^e étage. — *Cours Charlemagne*, 51. — Construction d'une maison d'habitation. — Propr., M. Genest, rue de Créqui, 57; arch., M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — 3^e étage. — *Rue Mazard*, 8. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel; arch., M. Chatagnon, 12, rue du Béguin. — *Cours Suchet*, 64, retour *rue Delandine*. — Construction d'une glacière. Propr., M. Rinck, cours du Midi, 12; arch., M. Reboul; entrepr., M. Gigodot. — Fondations. — *Cours Charlemagne*, 11. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Tribut, cours Charlemagne, 42; entrepr., M. Leduc, rue de Béarn. — Fondations. — *Cours Suchet*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Duroul, cours Suchet; arch., M. Boyer; entrepr., M. Celerier, cours Suchet, 28. — Rez-de-chaussée. — *Rue de Condé*, 32. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Ede; arch., M. Écharnier; entrepr., M. E. Dumont, quai de l'Hôpital, 22. — Mansardes.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Moncey*, 83. — Bâtiment de rapport.

Prop., arch. et entrepr., M. Chavepeyre, rue Paradis. — Couverte. — *Rue Bonnefoi, 8, et Vigilance, 9.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Winkler, quai Saint-Vincent, 23; arch., M. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Taton frères, cours de Brosses, 72. — Rez-de-chaussée. — *Angle de la rue Moncey et Duguesclin.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Faron, à Dardilly; arch., M. Bernelin; entrepr. général, M. Savy, rue de Vauban, 49. — *Rue Duguesclin, 233.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Hamm, 75, cours Lafayette; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Montpeyrour, rue Montesquieu. — *Rue de la Lône, 19.* — Bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., M. Balan; arch., M. Bernelin. — *Rue Boileau, angle de la rue de Chartres.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Truffet; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Savy. — *Cours de la Liberté, 6, et quai de la Guillotière, 5.* Construction d'un temple protestant. Prop., une Association; arch. M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., M. Taton, cours de Brosses, 72. — Au 1^{er} étage. — *Avenue de Saxe, 183.* — Maison d'habitation. Prop. et entrepr., M. Rémy, rue Servient, 55; arch., M. Laureçon, rue Passet, 8. — Couverte. — *Cours de la Liberté, 15.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et arch., MM. Bourbon; entrepr., MM. Rouchon frères, rue Mercière, 54. — Rez-de-chaussée. — *Cours de la Liberté, 13.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Charrière; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Grange. — *Fondations. — Cours de la Liberté, 3.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Nicolas; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil; entrepr., M. Canque, 33, rue Centrale. — Rez-de-chaussée. — *Quai de la Guillotière, 6, et cours de la Liberté, 8.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Bocuze; arch., M. Rivière; entrepr., M. Chatoux jeune, rue Vauban, 23. — Rez-de-ch. — *Rues Bonnefoi, 8, et Vigilance, 9.* — Bâtiment de rapport Prop., M. Winkler, quai Saint-Vincent, 23; arch., M. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Taton frères, cours de Brosses, 72. — Au 2^e étage. — *Grande rue de la Guillotière, 200.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Lanselinier, rue Sainte-Jeanne; arch., M. Boyer, cours de Brosses, 49; entrepr., M. Orliange, rue Villeroy, 27. — Au 1^{er} étage. — *Rue de Créqui, 225.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Richond, rue Moncey, 49; arch., M. Boyer; entrepr., M. Grange, rue des Remparts-d'Amay, 46. — Au 2^e étage. — *Rue de Créqui, 192.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Beaujean, rue de Créqui, 186; arch., M. Boyer; entrepr., M. Savy, rue Vauban, 49. — Au 2^e étage. — *Cours de Brosses.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Coquet, rue Chapouney, 3; arch., M. Coquet, quai de la Guillotière, 16; entrepr., M. Mazon, à Vénissieux (Rhône). — *Mansardes. — Rue du Champfleury.* — Entrepôt pour vins. Prop., M. Guimet, 3, place de la Miséricorde; entrepr., M. Guer, 27, rue de Marseille. — Rez-de-chaussée. — *Cours de Brosses, 172.* — Bâtiment de rapport. Prop., arch. et entrepr., M. Prunier, grande rue de la Guillotière, 235. — Couverte. — *Cours de Brosses, 170.* — Bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., M. Albert Joly, rue de Béarn, 31; arch., M. Moreau, 3, rue Jean-de-Tournes. — Couverts. — *Rue du Bas-Port.* Bâtiment de rapport. Prop., MM. Morand et Barbier, 36, rue Thomas-sin; arch., M. Pascalon; entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital. — *Quai de la Vitriolerie.* — Bâtiment pour fonderie. Prop., M. Guinand, 42, quai de la Charité; ingénieur, M. Gonnard; entrepr., M. Vassivière, avenue de Noailles. — Fondations. — *Rue de Chartres, 106.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Ribes, ferblancier, chemin de Gerland; arch., M. Borgeat, cours de Brosses; entrepr., M. Nann, 4 et 6, rue de Marseille. — Fondations. — *Rue Moncey, angle rue Boileau.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Vallin, même adresse; arch., M. Boyer; entrepr., M. Nann, 4 et 6, rue de Marseille. — Fondations. — *Rue des Trois-Pierres, angle de la rue Mazagran.* — Magasin de vins. Prop., M. Peyret, rue Jangot, angle de la rue Sébastien Gryphe; arch., M. Bernard, route de Vienné, 107; entrepr., M. Boisdevésy, route de Vienné, 65. — Couverts. — *Cours Lafayette, 110.* — Bâtiment de rapport et entrepr. Prop., M. Daujat; arch., M. Duret, cours Lafayette, 138; entrepr., M. Ferseland, 81, rue de Vauban. — Rez-de-chaussée. — *Avenue de Saxe, 181.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Renel, avenue de Saxe, 242; arch., M. Chagnon, rue du Béguin, 12. — Fondations.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Cours d'Herbouville, 27.* — Maison d'habitation, Prop., M. Bojard, rue Bouteille, 21; arch., M. Porte, rue Mulet, 18; entrepr., M. Ballet, 31, rue Servient. — Au 2^e étage. — *Rue Jacquard, 18.* Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Bagnard, rue Jacquard, 17; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Bagnard. — Au 2^e étage. — *Boulevard de la Croix-Rousse, 135.* — Bâtiment de rapport; prop., M. Guyet, même adresse; entrepr., M. Barrière, rue Pailleron, 5. — Au 4^e étage. — *Petite rue des Gloriettes, 14.* — Hôtel particulier. Prop., M. Besson, quai Saint-Antoine, 10; arch., M. Vachon, rue Sala, 26; ent., M. Simon, rue Ferrandière, 46. — Rez-de-chaussée. — *Impasse Gord, 8.* — Bâtiment de rapport. Prop., Madame Morel, petite rue d'Esfer; entrepr., M. Laureçon, grande rue de la Croix-Rousse. — Rez-de-chaussée.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de la Pyramide, 6, ancien théâtre Noël.* — Transformation en un bâtiment de rapport. Prop., MM. Savariau et Moutonnier; arch., M. Arguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — 4^e étage. — *Rue de Bourgogne, 38, angle de la rue de Laporte.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Poulot, quai des Tuileries, 1; arch., M. Geneste, quai Bernard, 28; entrepr., M. Geneste, rue du Pont-de-la-Gare, 10. — Au 3^e étage. — *Quai de l'Industrie, 18.* — Prop., M. Gros, arch., M. Coquet; entrepr., M. Gouyon, 50, cours de la Liberté. — Fondations. — *Montée de Choulans, 1, angle montée Saint-Laurent.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Dailly, quai des Étroits, 4; arch., M. Loizeau; entrepreneur, M. Château, chemin de la Demi-Lune, 128. — Couverte. — *Rue d'Ecully, 11.* — Bâtiment de rapport. — Prop., M. Rondu; arch., M. Meynier, rue Plency, 1; entrepr., M. Batime, 7, rue de la Part-Dieu. — Couverte. — *Rue Chinard.* — Entrepôt. Prop., MM. Borde et Vincendon, rue de la Corderie, 21; entrepr., M. Archet, chemin de la Vitriolerie, 12. — Couverte. — *Quai de Jayr, 23 et rue Saint-Cyr, 4.* Bâtiment de rapport; prop., M. Renard; arch., M. Moreau; entrepr., M. Bellot, place Sathonay, 4. — Rez-de-chaussée. — *Rue des Tanneurs, 4.* — Agrandissement. Prop., MM. Belle, Chapelle et C^{ie}, rue Centrale, 39. Arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Rez-de-chaussée. — *Rue de Saint-Cyr, 8.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Renvoizet, rue de Saint-Cyr, 10; arch., M. Porte, rue Mulet, 18; entrepr., M. Tessetaud, rue Vauban, 81. — Fondations. — *Chemin de Gorge-de-Loup.* — Bâtiment d'habitation. Prop., M. Balouset, 13, quai des Célestins; arch., M. Cumin, rue de Condé, 9; entrepr., M. Clément, 9, rue Saint-Alexandre. — Couverte. — *Rue Octavio-Mey.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Blermont, 83, rue de Vauban; arch., M. Léo, place Morand; entrepr., M. Ballay, rue Servient, 21. — On démolit.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Saxe, angle N.-E. du cours Lafayette.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Mayod, quai de la Guillotière, 11; arch., M. Duranson; entrepr., M. Taton, cours de Brosses, 72. — Couverte. — *Cours Vitton, entre le chemin de fer de Genève et le boulevard du Nord.* — Construction d'une grande brasserie. Prop., M. Hoffherr-Undenstock; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Dumont, quai de l'Hôpital, 22. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Tronchet, angle sud-est de la rue Boileau.* — Construction d'un bâtiment de rapport. — Prop., M. Rivat, rue Duguesclin, 31; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Chatoux, rue Bugeaud, 56. — 1^{er} étage. — *Rue de Barême et rue Projettee.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., MM. Laurent et Fournel; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Gouyon. — Couvert. — *Rue Boileau, 132.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop., M. Bonnaud; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Rez-de-chaussée. — *Rue Boileau, 124.* — Prop. et entrepr., M. Blanc; arch., M. Bernelin. — Couverte. — *Rue Pierre-Corneille, 34.* — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., MM. Rochette père et fils, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier. — Au 1^{er} étage. — *Boulevard des Brotteaux, 64.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Dominici; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel, 13, rue des Archers. — Rez-de-ch. — *Boulevard des Brotteaux, 58.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Dumora; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Rez-de-chaussée. — *Boulevard des Brotteaux, 60.* — Bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., M. Emiel; arch., M. Bellemain. — Rez-de-chaussée. — *Rue Fournel.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Brossard; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Rez-de-chaussée. — *Rue Bugeaud, 24.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Rochette, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Rochette. — *Rue Bugeaud, 70.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Henry; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Savy, rue de Vauban, 49. — Exhaussement. Couverte. — *Avenue de Noailles, 31, retour.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. France, cours Morand, 30; arch., M. Colomb, place Morand, 16; entrepr., M. Durel, rue Ferrandière, 36. — Fondations. — *Rue Malsherbes, 15.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Gros, rue Malsherbes, 17; arch., M. Laureçon; entrepr., M. Taton. — 1^{er} étage. — *Rue Boileau, 150.* — Prop., M^{me} Nailat, rue Boileau, 148; arch., M. Rivière; entrepr., M. Fouriaud, rue de Chartres, 12. — Couverte. — *Rue Bugeaud, 87.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Ferruit; arch., M. Moreau; entrepr., M. Sautour, rue Villeroy, 16. — 3^e étage. — *Avenue de Saxe, 82.* — Bâtiment de rapport. Prop., MM. Mallet frères; arch., M. Rivière; entrepr., M. Fessetaud. — Fondations. — *Rue de Précé, 10.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Boulade, rue Duguesclin, 121; arch., M. Charvériat, quai de la Guillotière, 2. entrepr., M. E. Rochon, rue de Béarn, 22. — Couverte. — *Rue de Précé, 12.* — Bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., M. Condamin, rue Mercière, 90. — Au 2^e étage. — *Rue de Précé, 9.* — Bâtiment de rapport. Prop., M. Martinet, rue de Créqui, 63; arch., M. Cotter, cours Morand, 53; entrepr., M. Salpointe, rue de Chartres, 114. — Mansardes.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS
DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	15 oct.	22 oct.	29 oct.
BOIS			
Chêne de Bourgogne le mètre cube	90 »	à	120 »
Sapin de la Saône — —	48 »		56 »
Sapin du Rhône — —	44 »		52 »
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges — —	42 »		45 »
Pierre de taille brute — —	45 »		50 »
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »		28 »
Moellons bruts — —	6 50		7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges le mètre cube	35 »		38 »
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise le mètre courant	5 »		5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16 »		18 »
Moellons bruts de Couzon le mètre cube	5 25		6 »
MÉTALX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe les 100 kil.	24 »	23 »	22 50
Fonte de 2 ^e fusion — —	» »	» »	» »
Cuivre en lingots Chili affiné — —	173 »	170 »	175 »
Cuivre rouge en feuilles — —	183 »	180 »	185 »
Cuivre jaune — —	168 »	168 »	170 »
Étain Banca — —	235 »	230 »	220 »
Étain Billiton — —	» »	» »	» »
Plomb doux, 1 ^{re} fusion — —	44 »	44 »	43 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles — —	47 »	47 »	47 »
Zinc refondu, 2 ^e fusion — —	41 »	41 »	41 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne — —	50 »	50 »	50 »
Zinc — autres marques — —	58 »	57 »	57 »
Acide oléique (Oléine) — —	72 »	72 »	72 »
HUILES (Droits d'accise en sus)			
Huile de lin les 100 kil.	82 »	82 »	82 »
— de colza brute indigène — —	84 »	84 »	84 »
— — épurée id. — —	90 »	90 »	90 »
Acide stéarique (Stéarine) — —	112 50	140 »	140 »
DROGUERIE			
Alun épuré les 100 kil.	25 50	25 50	25 50
— ordinaire — —	18 »	18 »	18 »
Essence de térébenthine — —	80 »	80 »	80 »
Sel de soude 80 degrés — —	27 »	27 »	27 »
SPIRITUEUX (En entrepôt)			
Esprit 3-6 Béziers à 86 degrés l'hectol.	130 »	130 »	130 »
— de marc — —	110 »	110 »	110 »
— Nord fin à 93 degrés — —	74 50	74 50	73 »
— extra-fin — —	75 50	75 50	74 »
— de grains — —	83 »	83 »	81 »
— mauvais goût — —	66 »	66 »	65 »

PUBLICATIONS NOUVELLES

Revue des Arts décoratifs. — Sommaire du numéro du mois de septembre 1880.

TEXTE. — Exposition de tableaux anciens de décorations et d'ornement au Musée des Arts décoratifs, par M. P. Gasmault. — Sixième exposition de l'Union Centrale; les industries d'art, I, le Fer, par M. Georges Bénédite. — Les Arts décoratifs chez les Polonais (*Correspondance de Galicie*), I, par M. J. Gorgolewski. — Chronique étrangère. — Bulletin de l'Union centrale. — Bibliographie.

PLANCHES. — Bois sculptés (xvi^e et xvii^e siècle) à l'Exposition du Musée des Arts décoratifs, photographie Dujardin. — Orfèvrerie: Coupe à couvercle, composition et dessin de Peter Holtswyler (xvi^e siècle). — Céramique: Composition de M. Bracquemond pour la décoration d'un service en faïence exécuté par M. Rousseau. — Planches dans le texte, fleurons, lettres ornées, etc.

On s'abonne chez A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

La cinquième livraison de l'ouvrage *Les Maîtres Ornemanistes*, par D. Guillemard, vient de paraître avec 32 pages de texte et 12 planches hors texte, ornée, en outre, de lettrines, frontispices, culs-de-lampe, etc., reproduits d'après les meilleures publications des diverses époques, et devant, à ce titre, intéresser également les amateurs et les artistes. — Prix de la livraison, 3 fr. L'ouvrage formera quinze livraisons.

On souscrit chez E. PLON & C^e, imprimeurs-éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.

La librairie de Firmin-Didot et C^e vient de mettre en vente le quatrième volume de *Dictionnaire d'Architecture* de M. E. Bosc. Cette Encyclopédie de l'Architecture, maintenant complète, a sa place marquée partout, non seulement chez les architectes, chez les archéologues, chez les bibliophiles, mais encore

dans la bibliothèque de tous ceux qui ont eu ou qui auront affaire avec l'architecture et les architectes, c'est-à-dire à peu près tout le monde.

(Voir aux annonces.)

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue des Tuileries, 12. Acq., M. Faivre. — Rue Gilibert, 21. Acq., M. Paufflingue, rue des Remparts-d'Ainay, 28. — Rue de Sully, 74. Acq., M. Gallet, rue de la Guillotière, 24. — Boulevard des Brotteaux, 15. Acq., M. Delorme, rue d'Algérie, 5. — Rue Saint-Antoine, 142 (cité Lafayette). Acq., M. Poulhier, chemin de la Vitriolerie, 7. — Montée du Télégraphe, 11. Acq., M. Ferrad, rue du Plat, 2. — Rue de Vendôme, 294. Acq., M. M^{me} veuve Ribod, même adresse. — Rue d'Avignon, 5. Acq., M. Charrel. — Rue Vieille-Monnaie, 17. Acq., M. Gabert, rue du Boeuf, 12. — Angle de la montée de la Grande-Côte et de la rue des Tables-Claudiennes. Acq., M. Sevelinge, rue Mercière, 21.

TERRAIN

Lyon. — Rue du Béguin, 10. Acq., M. Gilbert Daniel.

MAISONS

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — Lieu des Grosses. Acq., M. Champion, rue des Archers, 8, Lyon.

Villeurbanne. — Rue du Cornavent, 2 et 4. Acq., M. Amblard, route de Genas, 142. — Chemin de la Côte. Acq., M. Reboulet, rue de la République, 24.

Pont-d'Alai. — Lieu des Battières, chemin du Pont-d'Alai, 177. Acq., M. Gagneur, rue Saint-Côme, 81, Lyon.

Charpennes. — Rue du Midi, 39. Acq., M. Marthoud, rue Vendôme, 133.

Montplaisir. — Impasse des Quatre-Maisons. Acq., M. Franchelin, rue de la République, 11, Lyon.

Givors. — Quai du Rhône. Acq., M. Faure.

Charbonnières. — Au même lieu. Acq., M. Devaux, quai de l'Est, 8.

Saint-Genis-Laval. — Territoire de Neyre. Acq., M. Moussy.

Venissieux. — Quartier au Plâtre. Acq., M. Maurin, à Braila (Roumanie).

Messimy. — Lieu de Sous-le-Bourg. Acq., commune de Messimy.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉS

10 septembre. — Prorogation de la Société Chevalier et Grenier, pour la fabrication des chaudières, machines à vapeur, bateaux, etc., cours Perrache, 59.

24 septembre. — Dissolution de la Société Pons et Barnier, peintres, rue de Vendôme.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 22 septembre. — Travaux de voirie. (Voir *Supplément* n° 11). 1^{er} lot. M. Béraud, entrepr. au Pont-de-Lignon (Haute-Loire), adj. à 17 p. 100. — 2^e lot. M. Dumas, place du Marché, 2. adj. à 12 p. 100. — 3^e lot. M. Ravet, rus Molière, 95, adj. à 16 p. 100.

Rhône. — Le 25 septembre. — Service vicinal. (Voir *Supplément* n° 17). — 1^{er} lot. M. Richard, quai des Étroits, 16, adjud. à 8 p. 100. — 2^e lot. M. Privas, à Amplepuis, adj. sans rabais. — 3^e lot. M. Lamure, à Charly, adj. à 17 p. 100.

Basses-Pyrénées. — Le 6 septembre. — Construction du 2^e lot du chemin de fer de Buzy à Laruns, et du 3^e lot du chemin de fer de Puyoo à Saint-Palais. (Voir n° 17.) 1^{er} lot. — Ligne de Buzy à Laruns MM. Barnette et Bernettes, adjud. à 12 p. 100.

2^e lot. — Ligne de Puyoo à Saint-Palais. M. Hézard, à Puzy, adj. à 19 p. 100.

Haute-Marne. — Le 13 septembre. — Canal de la Marne à la Saône. Section du bief de partage. Tranchée du versant de la Marne, sur 2,824 m. 25 de long.

Terrassements et maçonneries. (Voir n° 17.)

M. Terrasson, à Chalmédry, adj. à 18 p. 100.

Haute-Vienne. — Le 11 septembre. — Travaux de construction de deux groupes scolaires. (Voir n° 17.) Résultat négatif.

Haute-Vienne. — Le 20 septembre. — Construction d'un hôtel de ville. (Voir n° 17.) — 1^{er} lot. M. Razin, à Limoges, adj. à 15 p. 100. — 2^e lot. MM. Rougerie frères, à Limoges, adj. 22 p. 100. — 3^e lot. M. Réa, à Limoges, adj. à 25 p. 100.

Hérault. — Le 13 septembre. — Chemin de fer de Cette à Montbazin.

2^e lot. — Partie comprise entre le kilomètre n° 7 et Montbazin, sur une longueur de 5,191 m. (Voir n° 17.)

M. Peyre, à Bédarieux, adj. à 26 p. 100.

Lot. — Le 10 septembre. — Chemins vicinaux. (Voir n° 17.) — 1^{er} lot. M. Boy, à Saint-Projet, adj. à 25 p. 100. — 2^e lot. M. Bergougnoux, à la Chapelle-d'Auzac, adj. à 13,50 p. 100. — 3^e lot. M. Landrevi, à Couzon, adj. à 10 p. 100.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Le 14 septembre. — Travaux de construction des bâtiments de la station de Royat, ligne de Clermont à Tulle. (Voir n° 17.)

MM. Mandon père et fils, 1. — Poux, 8. — Second, 3. — Courtadon, 11.

Le Conseil appréciera.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 7 octobre, 2 h. — Génie. Travaux de génie à exécuter aux forts de Vancia et de Bron, pendant les années 1880, 1881 et 1882.

Le premier marché comprend la construction du mur d'escarpe du fort de Vancia (Ain);

Le deuxième marché comprend la construction du mur d'escarpe du fort de Bron (Rhône).

Cautionnement matériel, 10,000 fr. Fonds de roulement, 10,000 fr. Dépôt de garantie, 1,000 fr.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, à Lyon, dans les bureaux du génie.

Rhône. — Mercredi 27 octobre, 2 h. — Travaux de voirie. 1^{er} lot. Troisième arondissement. Chemin vicinal ordinaire n° 115, de Montplaisir à Grange-Rouge. Travaux de terrassements, d'empierrements, de maçonnerie et de pavage. Mont., 2,572

fr. 91. Caut., 1,000 fr. — 2^e lot. Cinquième arrondissement. Rue de Trion. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon de granit. Mont., 38,395 fr. Caut., 2,000. Les pièces sont déposées à la préfecture, 4^e division, bureau n° 64.

Ain. — Lundi 4 octobre, 3 h. — Mairie de Salavre. Restauration des écoles mixtes au hameau de Dingier. Mont., 6,030 fr. 50.

Les pièces sont déposées au secrétariat de la mairie.

Ain. — Dimanche 10 octobre, 11 h. — Mairie de Villes. Construction d'école. Mont., 11,564 fr. 65.

Les pièces sont déposées au secrétariat de la mairie.

Algérie. — Lundi 11 octobre 9 h. — Mairie de Kouba. Construction d'une école de filles avec asile. Mont., 20,968 fr. 46.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahier des charges, de l'avant-métré, de l'analyse des prix et du détail estimatif concernant lesdits travaux, au secrétariat de la mairie de Kouba.

Ardèche. — Dimanche 3 octobre 2 h. — Mairie de Coux. Construction d'une école mixte de filles et d'une salle d'asile. Mont., 13,200 fr. Caut., 400 fr.

Les pièces sont déposées à la mairie de Coux.

Corse. — Jeudi 7 octobre, 2 h. — Chemins de fer exécutés par l'État. — Ligne de Bastia à Corte.

Travées métalliques pour 17 ponts. — Mont., 330,073 fr. 68. A valoir, 37,926 fr. 42. Total 370,000 fr. Caut., 32,000 fr.

Certificat visé par M. Dubois, ingénieur en chef intérimaire des ponts et chaussées, cours Napoléon, 2, à Ajaccio.

Les pièces sont déposées à la préfecture (3^e division), dans les bureaux de M. Sampitè, ingénieur ordinaire à Bastia, et dans les bureaux de l'administration centrale du ministère des travaux publics, boulevard Saint-Germain, 246, 1^{er} bureau de la division du cabinet).

Indre-et-Loire. — Samedi 9 octobre, 2 h. — Service spécial de la Loire (3^e section).

Établissement d'un fossé de ceinture pour le détournement des eaux pluviales en dehors de l'enceinte de la défense d'Amboise.

Mont., 13,804 fr. 16. A valoir, 2,105 fr. 84. Total, 16,000 fr. Caut., 400 fr.

Certificat visé par M. Sainjon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Boutelles, 14 bis, à Orléans.

Les pièces sont déposées à la préfecture (1^{re} division) et dans les bureaux de M. Guillou, ingénieur ordinaire, terrasse des Carmélites, à Tours.

Hérault. — Dimanche 3 octobre, 2 h. — Arrondissement de Montpellier. — Mairie de Saint-Martin de Londres.

Construction d'une maison d'école avec mairie.

Mont. du devis dressé par M. Arribat, architecte, 25,200 fr.

Jura. — Lundi 11 octobre, 11 h. — Travaux communaux. Grozon. Construction d'une maison d'école. Mont., 34,593 fr. 60.

Mignovillard. Ouverture sur le territoire de Connevaux (Doubs), de la deuxième partie du chemin de Mignovillard à Frasné. Mont., 8,414 fr. 17.

On peut prendre connaissance des devis à la sous-préfecture de Poligny.

Loire. — Vendredi 1^{er} octobre, 10 h. — Mairie de Roanne. Pavage de la rue Sainte-Elisabeth.

Arrachages, déblais et transports des pavés ronds, 380 mètres cubes 80. A 0 fr. 05, ci 323 fr. 68.

Construction de pavés cubiques, 1,304 mètres carrés, à 11 fr. ci, 20,944 fr. A valoir, 1,732 fr. 92. Total, 23,000 fr. Caut., 700 fr.

Les pièces du projet sont déposées au bureau de la voirie, à l'hôtel de ville.

Loir-et-Cher. — Samedi 16 octobre, 2 h. — Chemins de fer de l'État, de Blois à Vendôme et de Vendôme à Pont-de-Braye. — Construction des stations.

1^{er} lot. — Ligne de Blois à Vendôme, 491,700 fr. A valoir, 58,300 fr. Total, 550,000 fr. Caut., 10,000 fr.

2^e lot. — Ligne de Vendôme à Pont-de-Braye, 312,300 fr. A valoir, 37,700 fr. Total, 350,000 fr. Caut., 16,000 fr.

Certificat visé par M. d'Amécourt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Saint-Symphorien, 8, à Tours.

Les pièces sont déposées au secrétariat de la mairie de Saint-Martin-de-Londres.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2^e division) et dans les bureaux de M. Heude, ingénieur ordinaire, à Blois.

Loiret. — Samedi 16 octobre, 1 h. 30. — Travaux sur le chemin de fer d'Auxerre à Gien.

1^{er} lot. — Long., 21,54^m m. 62.

Terrassements, 387,040 fr. 02.

Chaussées, perrés, pavages, bordures, 141,066 fr. 05.

Ouvrages d'art, 135,310 fr. 96.

Maisons de garde et accessoires, 114,509 fr. 93.

Total, 757,926 fr. 96. A valoir, 72,073 fr. 04. Total général, 830,000 fr. Caut., 25,500 fr.

Certificat visé par M. Lavoine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Saint-Pancrace, 4, à Auxerre.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2^e division) et dans les bureaux de M. Gouton, ingénieur ordinaire, à Montargis.

Lozère. — Dimanche 3 octobre, 2 h. — Mairie de Florac. Travaux de maisons d'écoles.

1^{er} lot. — Construction d'une école neuve. Mont., 20,679 fr. 78. Caut., 200 fr.

2^e lot. — Réparations à l'école des Frères. Mont., 3,314 fr. Caut., 160 fr.

Les plans et devis sont déposés à la mairie.

Maine-et-Loire. — Samedi 16 octobre, 1 h. — Chemin de fer de l'État de Clisson à Cholet. — Établissement et entretien des clôtures sèches et haies vives.

Clôtures sèches, 43,200 fr. Haies vives, 23,100 fr. Contre-fossés, 150 fr. Total, 69,450 fr. A valoir, 6,650 fr. Total général, 76,000 fr. Caut., 2,300 fr.

Certificat visé par M. d'Amécourt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Saint-Symphorien, 8, à Tours.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2^e division) et dans les bureaux de M. Goupil, ingénieur ordinaire, à Angers.

Meuse. — Mercredi 20 octobre, 11 h. — Ville de Verdun. — Ouvrages au compte de la ville de Verdun.

Réfection de la charpente et de la toiture du marché couvert; non compris 2,867 fr. 30, réservés, à valoir, 22,138 fr. 61. Caut., 700 fr.

En déduction du prix d'adjudication, l'entrepreneur recevra des vieux matériaux pour une valeur irréductible de 6,102 fr. 35.

Ces travaux se décomposent comme il suit : 1^{er} démolition de la charpente et de la toiture actuelle; 2^e fourniture et pose de la charpente en fer; 3^e fourniture et pose de la couverture en tôle ondulée et galvanisée.

Certificat visé par l'ingénieur en chef ou par un architecte commissionné.

Les pièces sont déposées au secrétariat de la mairie.

Puy-de-Dôme. — Vendredi 8 octobre, 2 h. — Station thermale du Mont-Dore. — Construction d'un casino, comprenant salles de jeux et de consommation, salles de spectacle et de concert.

1^{er} lot. — Maçonnerie, 105,925 fr. 48. A valoir, 10,592 fr. 55.

2^e lot. — Charpente et couverture, 30,178 fr. 23. A valoir, 3,017 fr. 85.

3^e lot. — Menuiserie, 25,835 fr. 73. A valoir, 2,583 fr. 80.

4^e lot. — Serrurerie, 18,802 fr. 98. A valoir, 1,880 fr. 30.

5^e lot. — Plâtrerie et peinture, 33,580 fr. 60. A valoir, 3,358 fr. 30.

6^e lot. — Plomberie et zinguerie, 5,031 fr. 26. A valoir, 503 fr. 43.

Certificat visé par M. l'architecte de l'établissement du Mont-Dore, à Clermont-Ferrand, rue de l'Éclache.

Pyrenées-Orientales. — Dimanche 10 octobre, 1 h. — Mairie de Sorède. Construction d'une maison d'école. Mont., 26,836 fr. 03. A valoir, 663 fr. 97. Frais de l'architecte, 1,375 fr.

Les plans et cahier des charges sont déposés à la mairie.

Les pièces sont déposées à la préfecture (3^e division).

Vaucluse. — Jeudi 7 octobre, 3 h. — Achèvement de la rue Thiers.

Ventes aux enchères publiques des matériaux de démolition et des hors-lignes provenant des maisons acquises par la ville pour l'achèvement de la rue Thiers (ancienne rue du Saule), en 12 lots.

Mise à prix. — 1^{er} lot, 2,500 fr. — 2^e lot, 10,010 fr. — 3^e lot, 1,030 fr. — 4^e lot, 12,000 fr. — 5^e lot, 1,200 fr. — 6^e lot, 2,000 fr. — 7^e lot, 3,500 fr. — 8^e lot, 4,500 fr. — 9^e lot, 1,400 fr. — 10^e lot, 4,800 fr. — 11^e lot, 5,000 fr.

Les acquéreurs hors-ligne sont tenus d'y élever des maisons ayant au moins deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Renseignements à la mairie (bureau des travaux publics).

Vosges. — Samedi 2 octobre, 10 h. — Travaux communaux.

Kertigny. Réparations aux écoles du centre et des sections. Mont., 20,700 fr.

Ménarmont. Agrandissement de la maison d'école. Mont., 6,000 fr.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Cherbourg. — Jeudi 7 octobre. — 2 crochets en tôle d'acier doux et en tôle de fer pour zingage.

Dépôt de garantie, 200 fr. Caut., 400 fr.

Toulon. — Jeudi 7 octobre. — Acier de cémentation ordinaire dit acier poule. Dépôts de garantie, 150 fr. Caut., 300 fr.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — Le 4 octobre. — Adjudication de traverses et longrines spéciales en bois de chêne, pour appareils de changement et croisements de voie et pour traverses de voie.

1^{er} lot. — 115 m. c. 850 de bois de chêne pour vingt-cinq appareils de traversées de voie (type D. C.) Caut., 500 fr.

2^e lot. — 365 m. c. 300 de bois de chêne pour cent trente appareils de changements et croisements de voie (type D. C.), et 185 m. c. 360 de bois de chêne pour quarante appareils de traversées (type D. C.) Caut., 2,500 fr.

3^e lot. — 98 m. c. 350 de bois de chêne pour trente-cinq appareils de changements et croisements de voie (type D. C.), et 46 m. c. 340 de bois de chêne pour dix appareils de traversées de voie (type D. C.) Caut., 600 fr.

4^e lot. — 150 m. c. 600 de bois de chêne pour vingt-huit appareils de changements et croisements de voie, type O. C.) Caut., 700 fr.

5^e lot. — 33 m. c. 600 de bois de chêne pour vingt-quatre croisements de voie (types Charentes) et 10 m. c. 051 de bois de chêne pour longrines de ponts métalliques.

Les pièces sont déposées à Paris, à l'administration des chemins de fer de l'État (service des travaux neufs), rue de Châteaudun, 42.

Certificat visé par un ingénieur.

Paris. — Lundi 12 octobre, 10 h. — Adjudication de ponts tournants de 14 mètres d'ouverture, sans fondations.

1^{er} lot. — Quatre ponts tournants de 14 mètres d'ouverture, sans fondations, livrables à partir du 1^{er} janvier 1881, à raison de deux appareils par mois, savoir : un pont tournant dans chacune des gares de Sables-d'Olonne, Sainte-Pazanne, Saillat, Limoges. Caut., 3,000 fr.

2^e lot. — Deux ponts tournants de 14 mètres d'ouverture sans fondations, livrables avant le 31 janvier 1881, savoir : un pont tournant dans chacune des gares de Meymac et Eygurande. Caut., 1,500 fr.

Les pièces sont déposées à Paris, à l'administration des chemins de fer de l'État (service des travaux neufs), rue de Châteaudun, 42.

Certificat visé par un ingénieur.

Paris. — Samedi 16 octobre, 10 h. — Travaux de construction suivants :

1^{er} Agrandissement des ateliers de Saintes, 2^e lot, 70,833 fr. 51. Caut., 2,500 fr.

2^e Halle à voyageurs de la gare de Saintes, 87,906 fr. 85. Caut., 3,000 fr.

3^e Abri à voyageurs de la station d'Angoulême, 2,260 fr. 65. Caut., 100 fr. Mont. total, 160,001 fr. 01.

Les pièces sont déposées au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, 1^{re} division des services techniques, rue de Châteaudun, 42, à Paris, au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, impasse Saint-Lazare, à Tours, et au bureau de l'ingénieur du 1^{er} arrondissement de la voie, rue du Hâ, 17, à Saintes.

Paris. — Samedi 16 octobre, 10 h. — Renouvellement de la voie de la ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon entre Nantes et Sainte-Pazanne.

Mont., 105,238 fr. 50. Caut., 3,500 fr.

Les pièces sont déposées au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, 1^{re} division des services techniques, rue de Châteaudun, 42, à Paris, au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, impasse Saint-Lazare, à Tours, et au bureau de l'ingénieur du 4^e arrondissement, quai de la Maison-Rouge, 8, à Nantes.

Paris. — Samedi 16 octobre, 10 h. — Renouvellement de la voie de la Roche-sur-Yon à Contrats, entre Saintes et Pons.

Mont., 97,861 fr. 55. Caut., 3,250 fr.

Les pièces sont déposées au siège de l'administration des chemins de fer de l'État 1^{re} division des services techniques, rue de Châteaudun, 42, à Paris; au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, impasse Saint-Lazare, 8, à Tours, et au bureau de l'ingénieur du 1^{er} arrondissement de la voie, rue du Hâ, à Saintes.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRIX DE L'INSERTION DANS CE TABLEAU, POUR UN AN : LA LIGNE D'ADRESSE 10 FR.; CHAQUE LIGNE EN PLUS 3 FR.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

MATHIAN FILS, 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaudronnerie, Cuivre et Fer, Charpente fer, Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffages à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

ROUX (Louis), constructeur, successeur de L. DUPONT, quai Tilsitt, 15, Lyon. — Calorifères tubulaires pour Edifices, Séchoirs, Habitations, Foyers. — Colorifères hygiéniques pour cheminées. *Installations générales.*

COSTE (P.), successeur de P. BAUX, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE. — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. JULHES, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

CIMENT, CHAUX & PLÂTRE

JUTÉ, GAY ET C^e, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. — Ciments portland à prise prompte des meilleures fabriques connues. — Chaux hydrauliques du Teil, de l'Ain et de l'Isère. — Plâtre de Paris et Albâtre. — Plâtre de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions : France et Étranger.

PONGET (C.), quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Seul dépositaire à Lyon du ciment Gariel de Vassy, travaux d'ornements en ciment, Dallages, Carreaux-mosaïque, etc.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRES, Dalles, Vases, Tuyaux en ciment, Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLET, à Grenoble, THORRAND et C^e, à Voreppe, près Grenoble. Agence de Lyon, Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Scize, M. SAYETTA, représentant.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE VALBONNAIS. PELLONX Père et Fils et C^e, Grenoble. Ciment à prise lente. Maison à Lyon, place Grollier, 3, et quai de la Charité.

PERRIN ET C^e, rue de la Part-Dieu, 6, Lyon. — Chaux hydraulique et ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tufts, Pierres à bâtir et moellons.

JOUD, route de Grenoble, 403. — Ciment, Chaux Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtimens.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES & POTERIE

NANN (Ch.), rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES. GUICHARD père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisiers d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de P. CHARNOZ et C^e de l'Aray-le-Monial.

PAVÉS DÉCHANTLONS en granit, extraction, fourniture et pose. Donnant une économie sérieuse et provenance garantie. — Deux mentions honorables aux expositions de Lyon.

Fournitures spéciales de pierres de grès résistant aux acides. CHATEL, entrepreneur à Taluyers (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

SIMON, 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Seze et 6, place des Terreaux.

LÉON SABATIER, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrique de Plâtre. — Dépôt de Plâtre de Paris, Tuiles de Bourgogne, Tuiles en verre avec châssis en fonte vitré, Carreaux de Verdun, Briques, Plâtres, Chaux hydraulique, Ciments.

SALIN, 7, rue des Archers, Lyon. — Peinture pour Bâtimens, Décoration, Plâtrerie, etc.

BOIS, CHARPENTE & MENUISERIE

JAYOLLE, parquetier à façon, Fournitures et réparations. — Rue Flesselles, 24, à Lyon.

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

MEUNIER-TILLARD & C^e, Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

PIGUET ET C^e, successeurs de A. DUYKNETER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

MOUTON, Modéleur, mécanicien, Travaux d'art, Invention, Engrenages, Fumisterie, rue Mokère, 135, Lyon.

SCULPTURE ET DÉCORATION

PASCAL LUCIEN, Monuments Religieux, Bustes, Portraits et décorations d'intérieur en tous genres. — Seul dépositaire à Lyon des Carrières de Chomerac et de Crussac, Atelier. Avenue de Saxe, 183, entre la rue Lunoir et la rue de Servient, et entrepôts, rue Barrier, 4.

QUINCAILLERIE & OUTILLAGE

JOUFFROY, place Bellecour, 30 bis. — Machines-Outils pour métaux et bois. — Appareils de levage. — Matériel d'Entrepreneur.

CORCELLET ET BERNARD, 2, rue de la Barre et 15, place Bellecour. Machines-Outils pour Métaux et Bois. Spécialité de Quincaillerie pour Bâtimens.

MARCHAND (A.) successeur de F. GUILLET, 11, rue Confort, Lyon. — Spécialité d'articles de bâtimens, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Sonneries électriques.

A. FAUGIER, 11, place Perrache, Lyon, Fabrique de Boulons en tous genres. Écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

VERRES À VITRES

GUITTA FILS, rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verreries du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

BARDOT (P.), rue Dahamel, 8, Lyon. — Manufacture d'Appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz. — Construction d'Usines à gaz. — Etablissement de canalisations et plomberies.

POCHET (Eug.), avenue de Saxe, 120, Lyon, Fabrique de Réverbères. — Eclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermatures d'allées avec garantie des contraventions. Entrepôt d'huiles minérales. — F. T. GUBON, gérant de l'Entreprise.

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes, Installation des Eaux et du Gaz.

INDUSTRIES DIVERSES

MERKLIN (J.), 11, rue de Vendôme, Lyon, Rue Delambre, 14, Paris. Manufacture de grandes orgues d'église. Seule médaille d'or à l'exposition universelle de Paris 1878.

AU CHINOIS. — PAPIERS PEINTS. Soldes exceptionnels 50 % de rabais, depuis 15 cent, le rouleau. Rue Centrale, 11, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

LA FRANCE INDUSTRIELLE, Compagnie d'assurances à primes fixes contre les accidents de toute nature, représentée à Lyon par MM. TRIBOULET et MOUTON, agents généraux de l'Abeille, place de la République, 42.

GALVANISATION DES MÉTAUX

USINE À VAPEUR ET MACHINE ÉLECTRO-DYNAMIQUE. MÉTRAL ET ABADIE, 12, rue Passat, Lyon-Guillotière. — Spécialité de Nickelage et Polissage, Dorure, Argenture, Bronzage, Cuivrage, Épargne, Oxydés et vieil Argent.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

VACHEZ. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE

DES

CIMENT DE LA PORTE-DE-FRANCE

PIERRE HENRY

Seul Dépositaire pour tout le Département du Rhône

quai de Pierre-Scize, 15

LYON

CIMENTS

de la Porte-de-France
Saint-Michel-Vassy
Pouilly noir (Lacordaire).
Ciments artificiels
de Portland. — Chaux
hydrauliques blutées de
toutes provenances.

PLÂTRES DE PARIS

ordinaires p^r Constructeurs
fins et blutés pour
Statuaires et Moulures
Plâtres
de Bourgogne et de Savoie
pour
emplois et engrais.

Terres, Briques, Dalles, Chauffe-Pieds, Fours etc. : nmiques et autres objets réfractaires.

BOITES : Rue de la Bourse, 49 et place des Terreaux, 6

POUR ACHAT ET VENTE

De Propriétés d'Agrement et de Rapport

IMMEUBLES ET TERRAINS À BÂTIR

Pour Placements de Capitaux et Rentes viagères

S'ADRESSER À LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE

B. DUBOST-RUZAND & C^{ie}

Rue de la République, 83, Lyon

GRANDES RELATIONS À LYON ET DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS

E. PLON & C^{ie} libraires-éditeurs, rue Garancière, 10, PARIS

LES MAÎTRES

ORNEMANISTES

DESSINATEURS, PEINTRES, ARCHITECTES, SCULPTEURS ET GRAVEURS

ÉCOLES FRANÇAISE, ITALIENNE, ALLEMANDE & DES PAYS-BAS

Par D. GUILMARD

Auteur de la *Connaissance des Styles de l'Ornementation*

Publication enrichie de 180 planches tirées à part et de nombreuses gravures dans le texte. Paraît par livraisons le premier jeudi de chaque mois, depuis le mois d'avril. Prix de la livraison, 3 fr.

On peut souscrire pour l'ouvrage complet en envoyant 45 fr. à MM. PLON et C^{ie}

10, rue Garancière, Paris

DOCKS & SCIERIES DE LA PART-DIEU

BIÉTRIX AINÉ & C^{ie}

Rue, cité Part-Dieu, 40, LYON

FABRIQUE DE PARQUETS

CHÈNE, SAPIN

NOYER, FRISES, FOUGÈRE BATON-ROMPU

COMPTOIR

DE LA

BOURSE PARISIENNE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PARIS, 16 bis, cité Trévise, PARIS

Paiement de Coupons.

Opérations de Bourse, Valeurs non cotées. — Prêts

Sur titres, comptes de Chèques.

JOURNAL FINANCIER ENVOYÉ GRATUITEMENT AUX CLIENTS

**PAYEMENT DE COUPONS
ORDRES DE BOURSE
DÉPOTS DE TITRES
AVANCES SUR TITRES**

DÉPOTS D'ARGENT

1 0/0 à vue
1 1/2 0/0 à six mois
3 0/0 à un an
4 0/0 à deux ans
5 0/0 à quatre ans et au-dessus.

A LA SOCIÉTÉ DE

L'UNION GÉNÉRALE

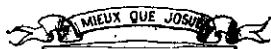
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 50,000,000 de Francs

Succursale de Lyon

Rue de la République, 16

FABRIQUE
D'ABAT-JOUR



FABRIQUE
DE CHAINES D'ABAT-JOUR

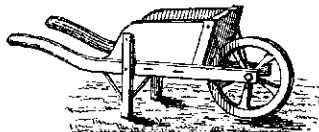
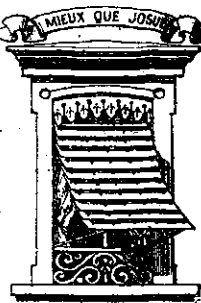
BONNET & VERNAY

Avenue de Saxe, 75
Place du Marché, 21, et quai
des Brotteaux, 4

Abat-jour de tous systèmes,
perfectionnés et garantis.

Système avec crémaillère
en fer pour donner le sombre.

Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de
vent. — Réparation et Fournitures.



JACQUON

55, Grande-Rue de la Guillotière

ANCIENNE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIFFIN CI-DEVANT DE CHARBOL, 14
LYON

MAÇONNERIE
Scaux, Bavards, Bennes
Pelles, Oiseaux, etc.

PLÂTRERIE
Marchepieds, Échelles
Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

GRAVIERS DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR SUR LE RHONE

FAURE FILS, DUPEUBLE & PORCHÈRE

DÉPÔTS, quai de la Charité et cours Perrache

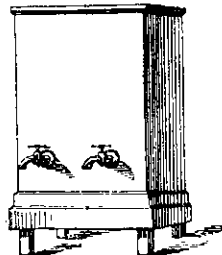
PRIX-COURANTS. Gravier cru, 1 fr. 25 Gravier tout-
venant, 1 fr. 75 le mètre cube, prix aux dépôts ci-dessus.
La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits
pour les grosses fournitures. — S'adresser au siège social,
cours Rambaud, 39, ou aux dépôts.

FABRIQUE SPÉCIALE
DE
FONTAINES A FILTRE
Et Réservoirs en Pierre

BERTHIER

13, rue de Jarente, 13
LYON

4 fois médaillés aux Ex-
positions. — Se charge des
réparations



EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'Art

Flachat, Cochet & C^{ie}

LYON

10-11, quai de la Guillotière et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12^m/₁₀₀
et Verres à reliefs de 5^m/₁₀₀ à 6^m/₁₀₀ d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées
pour Larmiers et Planchers lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc.

DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

MAISON WOLFF FONDÉE EN 1819

JALOUSIES OU ABAT-JOUR

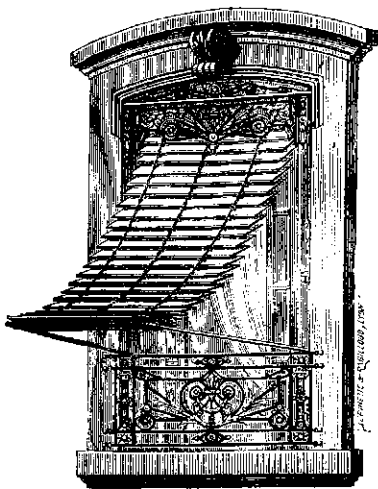
Système économique perfectionné

V^{VE} WOLFF

BREVETÉS S. O. D. O.

LYON. — Place Saint Michel, 9 et 7, rue Martin. — LYON

Fournisseur des Chemins de fer : Saint-Etienne, Genève, Grenoble, etc.



Élégance, Économie, Solidité, Facilité de manœuvre, Durée,
Garantie.

Brevet d'invention et de perfectionnement pour nos tiges de
fer qui donnent le sombre et le clair rien que par l'inclinaison
des lames de l'Abat-Jour.

PLUS DE CORDES dont les inconvénients sont multiples
et très coûteux. Notre système est appelé à juste titre *Système
économique Wolff*. 50 % d'économie.

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco de Collection d'échantillons

VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS

PAGNON-DECHELETES

Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850

IMPRIMERIE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE

PITRAT AINÉ

Rue Gentil, 4, à Lyon

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT & C^{ie}, rue Jacob, 56, à PARIS

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'ARCHITECTURE

ET DES SCIENCES ET ARTS QUI S'Y RATTACHENT, PAR M. BOSCH, ARCHITECTE

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES SUR BOIS & DE CHROMO-LITHOGRAPHIES

4 Volumes in-8 jésus : 120 francs 4 Volumes in-8 jésus : 120 francs

NOUVEAU MOTEUR A VAPEUR ÉCONOMIQUE

— AGRICULTURE — B. S. G. D. G. — INDUSTRIE —

DEUX CYLINDRES DIFFÉRENTIELS CONJUGUÉS ET A DÉTENTE FACULTATIVE INSTANTANÉE (COMPOUND)

AVANTAGES

GRANDE puissance relative.

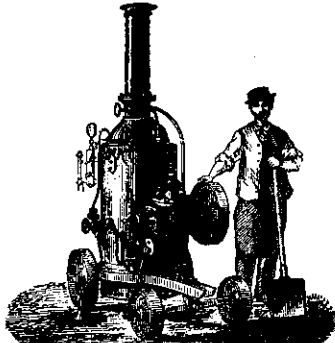
GRANDE économie de combustible.

GRANDE facilité d'installation.

GRANDE facilité de conduite.

Il y a toujours des Machines en magasin ou en construction.

Les Prix défient toute concurrence.



TYPE DE TROIS CHEVAUX

SIMPLICITÉ

SUPPRESSION des garnitures.

SUPPRESSION des boîtes à étoupes.

SUPPRESSION des joints.

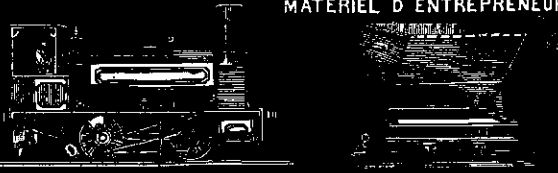
SUPPRESSION des résistances passives

Les Organes, étant entièrement fermés, sont à l'abri des accidents et de la poussière. Ce Moteur est accessible à toutes les industries.

La simplicité de ce Moteur et sa fabrication en spécialité, permettent de livrer à des prix vraiment exceptionnels. Le Générateur est tubulaire, sa disposition permet des variations de niveau d'eau sans crainte d'accidents. La vapeur fournie au Moteur est surechauffée.

E. MEUNIER-TILLARD & C^{ie}, Constructeurs. — LYON, Grande-Rue de la Guillotière, 94

20 MÉDAILLES D'OR
ET TOUS LES PREMIERS PRIX
ANS EXCEPTION DEPUIS 4 ANS
EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
MÉDAILLE D'OR ET LÉGION D'H.



MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR

PORTEUR DECAUVILLE

BREVETÉ S. G. D. G. FRANCE & ÉTRANGER

CHEMIN DE FER PORTATIF
A POSE INSTANTANÉE

ADOPTÉ PAR L'ARTILLERIE, LE GÉNIE,
LES PONTS ET CHAUSSÉES, LA VILLE DE PARIS &

CONSTRUIT PAR LES ATELIERS DECAUVILLE AINÉ*
A PETIT-BOURG (SEINE & OISE)

TRANSPORT DES RECOLTES

ENVOI A L'ESSAI

950 CLIENTS EN 4 ANS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

SERVICE DES USINES

FONCTIONNE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE

VOIR LA LISTE DES CLIENTS SUR LE PROSPECTUS ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

BREVETS

MARQUES DE FABRIQUES
FRANCE ÉTRANGER

66 Avenue de Saxe
LYON

MAISON CRÉÉE EN 1856

OBTENTION DE BREVETS
EXPLOITATION

Lépine & Rabilloud
Ingénieurs


PRODUITS CÉRAMIQUES

SPÉCIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE Cuite
Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

PROST FRÈRES

QUAI DE BONDY, 16, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne
Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Tuiles, etc.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

DES COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tantôt-abon sur demande. Éclairage par le kéroline et le pétrole

J. JANIN Aîné, à LYON (Villette)

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE

A Montchanin (Saône-et-Loire)

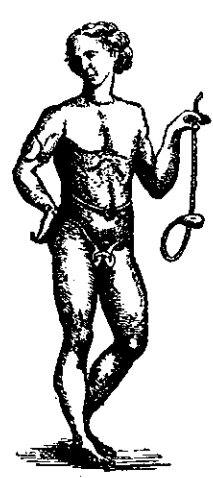
BRIQUETERIE, POTERIE ARTISTIQUE ET DE BATIMENT

OBJETS D'ART, PRODUITS VERNIS ET ABOISÉS

E. MARTIN

LYON, 49, rue Bourbon, LYON

Seul entrepositaire pour Lyon et les régions environnantes. Ne pas confondre les **Tuiles de Montchanin** avec celles d'imitation qui, pour en avoir les apparences n'en ont pas pour cela la qualité et n'ont pas surtout subi, comme celle de **Montchanin**, l'épreuve du temps, la seule qui mérite notre confiance. Les véritables tuiles de Montchanin sont marquées : BOURGOGNE-MONTCHANIN (Saône-et-Loire). On livre en 24 heures les commandes les plus importantes. — Des catalogues complets avec dessins dans le texte sont adressés franco sur demande affranchie.



HERNIES ET DIFFORMITÉS

Guérison complète est obtenue au moyen d'appareils spéciaux, brevetés s. g. d. g., qui ne se trouvent que dans la Maison

J. BIONDETTI

BANDAGISTE
ORTHOPÉDISTE, FOURNISSEUR
DES HOSPICES

71, rue de la République, 71
ALLÉE DES BAINS

Nota. — Ne pas confondre cette Maison avec d'autres du même genre.

Rue de la République, 71

De 9 à 11 heures Renseignements sur toutes les lois françaises et étrangères. Brevets, Patentes, Dépôts de marques, modèles et dessins de fabrique. Pièces à fournir, Taxes etc.

Recherches des antériorités. Copies de Brevets en vigueur ou déchus, Rapports et Avis motivés pour procédure en contrefaçon etc. — Études pratiques des inventions. Dessins et Devis pour la construction des machines, appareils etc. — Visites d'usines. Conseils légaux et industriels. — Envoi de Renseignements spéciaux et Tarifs.